

Actualités

Pour une refonte statutaire de la filière de l'enseignement artistique. Le 26 septembre, le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) adoptait un rapport préconisant une refonte de son organisation statutaire. Une approche juridique aux fortes implications politiques. [page 2](#)

Réflexions parlementaires. Les sénateurs et députés des commissions culture parlementaires mènent, parallèlement à leur examen des lois et au contrôle de l'action du Gouvernement, un important travail de réflexion. Trois sujets ont récemment été l'objet de rapports d'information : les EPCC, les emplois aidés culturels et sportifs et l'avenir de l'audiovisuel public. [page 6](#)

Patrimoine : responsabilité nationale et responsabilité locale. Le 18 juillet, le Sénat adoptait la loi Elan. La discussion en séance des amendements a mis à jour une vive tension entre l'affirmation de la responsabilité patrimoniale nationale et la légitimité des décisions des élu(e)s locaux. Un débat de fond sur l'esprit même de la décentralisation. [page 10](#)

Portraits des collectivités adhérentes

Colomiers. Bruno Vatan, maire-adjoint à la culture. Partie prenante de Toulouse Métropole, Colomiers (40 000 habitants) se distingue par la mixité et la jeunesse de sa population. Sa politique culturelle s'est ainsi axée sur la participation et la présence de la culture dans l'espace public. [page 13](#)



Persan. Cécile Carré, maire-adjointe à la culture. Située dans l'Oise, la commune de Persan (12 000 habitants) a développé une intense vie culturelle fondée sur le passé industriel et ouvrier de la ville. L'attention à la toute petite enfance constitue l'un des principaux axes d'une politique culturelle par ailleurs développée selon une approche participative. [page 16](#)



Note de lecture

L'Éducation artistique dans le monde : éduquer à la résistance. Cet ouvrage collectif explore l'éducation artistique dans les cinq continents. Un tour du monde qui montre que, hors Europe et Amérique du Nord, l'EAC est avant tout conçue comme un outil de résistance. [page 21](#)

Editorial

Fonder la culture sur l'Europe

On dit que l'Europe aurait dû se fonder sur la culture...

La récente adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur à l'ère du numérique vient de le prouver. Elle consacre notamment le principe d'une rétribution des auteurs et artistes par les plateformes de diffusion sur Internet de ce qu'on appelle les "contenus culturels".

Aujourd'hui, en effet, les écrans, fixes ou nomades, sont devenus les vecteurs essentiels de la découverte des œuvres d'art. Leurs auteurs et interprètes ne pourront survivre sans être bénéficiaires de droits d'auteurs pour cette exposition numérique.

La FNCC s'est bien sûr donnée pour mission le développement des arts et de la culture sur et dans les territoires. Mais nous savons également que la mutation globale de l'économie culturelle sous l'influence du numérique exige une régulation qui ne fait sens qu'à l'aune de l'Europe et dans sa globalité.

La vie d'un artiste – écrivain, musicien, cinéaste... – dépend de sa capacité à vivre de son art, donc des droits d'auteur ou droits voisins. Sa présence dans nos salles de spectacles, dans nos festivals dépend ainsi de la régulation européenne, seule à même de contrer une exploitation commerciale sans rétribution aux créateurs et de garantir le principe de l'exception culturelle.

Nous, collectivités, devons soutenir les efforts des professionnels qui se sont battus pour la reconnaissance de ce droit d'auteur ainsi que les parlementaires européens qui les ont relayés. Ces artistes, nos politiques ont contribué à les former, à les aider à se produire, à se construire. Ce sont nos engagements, notre conviction de l'importance de la culture que nous défendons en défendant cet enjeu.



Deborah Münzer,
présidente de la FNCC

Communiqué de la FNCC 

Pour une refonte statutaire de la filière

Alors que de vives tensions, des perspectives inabouties et des attentes inquiètes pèsent sur les professionnels de l'enseignement artistique spécialisé ainsi que sur les collectivités qui en sont les financeurs essentiels, le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale adopte, le 26 septembre, un rapport – "Filière de l'enseignement artistique" – aux préconisations ambitieuses. En effet, sous formule très administrative de « *rénovation statutaire* » à laquelle il appelle tant les collectivités que l'Etat, il prône une radicale refondation de l'enseignement artistique, que ce soit pour les statuts, les missions ou les rémunérations des professionnels : professeurs, assistants, directeurs, intervenants en milieu scolaire. Composé pour moitié d'élus, le rapport adresse aussi plusieurs remarques aux collectivités. Quelques éléments.

Rapport du CSFPT



Le rapport du CSFPT répond au cri d'alarme lancé par la présidente de la commission culture du Sénat, Catherine Morin-Desailly, lors du séminaire avec les associations de collectivités organisé cet été par la FNCC, dans le cadre de ses journées d'Avignon : « *J'avais encore cette semaine dans mon bureau trois ou quatre directeurs venus de la France entière me dire : "On est désespérés, on ne s'occupe pas de nous, on ne sait plus où on en est..." Il faut qu'il y ait un vaste mouvement des territoires pour qu'on s'occupe enfin de nos conservatoires. Nous devons être collectivement, nous tous ici, responsables sur ce dossier.* »

D'où viennent ce désarroi et cette urgence ? De la sédimentation d'un très grand nombre de réformes, de lois, de décrets, depuis le plan décennal de Landowski en 1967 jusqu'à la loi LCAP en 2016 en passant par la loi du 13 août 2004, qui ont marqué l'enseignement artistique.

Les réformes successives du cadre de la filière de l'enseignement artistique procèdent à chaque fois d'une volonté d'améliorer sa mission de démocratisation de la culture. Mais aujourd'hui, la réalité des difficultés financières des collectivités jointe aux bouleversements de la réforme territoriale semblent paralyser la filière, ce dont témoignent deux blocages majeurs : la non application, 15 ans après, de la loi d'août 2004 (sur les cycles d'orientation professionnelle) et le problème non résolu des inégalités de statut entre les professeurs

des écoles d'art nationales et territoriales pour des missions et compétences pourtant équivalentes.

« *La baisse des dotations aux collectivités territoriales constitue évidemment un élément d'explication. Mais il ne faut pas sous-estimer également l'affaiblissement de l'ambition politique. La situation dégradée de l'enseignement artistique dans les conservatoires, la difficulté d'harmoniser les formations et les diplômes aux exigences européennes, les disparités des statuts entre l'Etat et les collectivités sont autant d'éléments qui ne participent pas à faire vivre une politique d'enseignement artistique cohérente dans tous les territoires.* » D'où la remise à plat par le CSFPT de l'ensemble d'une construction statutaire « *qui a maintenant un quart de siècle d'existence* » au travers de 24 propositions.

Le rapport liste cinq problèmes structurels : l'inégalité de l'offre d'enseignement sur l'ensemble du territoire ; la dévalorisation et le délitement de l'enseignement supérieur ; la confusion entre les missions des agents de catégorie A et B ; la précarisation des métiers et le recours massif à des contractuels ; enfin la dégradation des conditions d'emploi, du temps de travail, des obligations de service et des pratiques professionnelles. Autant de raisons d'une « *forte dégradation* » de la situation qui soulève « *la question de la coresponsabilité et de la coopération entre l'Etat et les collectivités territoriales* ».



de l'enseignement artistique

LE CSFPT

Des statuts différents pour des fonctions indifférenciées. Hors directeurs, l'enseignement artistique est assuré selon deux fonctions : les "assistants" (AEA) et les "professeurs" (PEA). Les premiers sont en catégorie B et travaillent 20h par semaine alors que les seconds sont en catégorie A avec un horaire d'emploi de 16h. En principe, les AEA n'enseignent pas mais assistent les professeurs. De cette différenciation (fondée sur les diplômes) devrait procéder une organisation rigoureuse du travail. En théorie oui, mais « *la réalité est tout autre sur le terrain, les fonctions des uns et des autres, la plupart du temps, étant indifférenciées. Cette distinction entre "assistants" qui assistent des professeurs et "professeurs" qui enseignent n'a aucun fondement réel dans la répartition des fonctions exercées dans les conservatoires.* »

Plus encore, un décret (2017) précise que, s'ils ne doivent pas enseigner, les assistants peuvent être chargés de l'accompagnement des classes. « *En d'autres termes, seul l'accompagnement musical est possible* », et ce alors que les conservatoires recrutent en général un seul accompagnateur à un niveau de compétences bien plus élevé, ce qui ne concerne donc « *qu'une part ridiculement faible des candidats* ».

"Sous professorat". La hiérarchisation entre assistants et professeurs se justifie donc difficilement. Alors que dans l'Education nationale, tous les enseignants relèvent d'une même catégorie d'emploi (A), il existe dans la filière artistique un « *sous profes-*

sorat ». Avec cette conséquence que « *les collectivités préfèrent recruter des agents de catégorie B qui exercent des missions d'enseignement, pour des raisons budgétaires* ». Autre conséquence de la différence de statut entre les professeurs de l'Education nationale et ceux de la filière de l'enseignement artistique territorial, celle liée à l'absence d'annualisation du temps de travail pour ces derniers. D'où il résulte que « *pour "occuper" les enseignants territoriaux d'enseignement artistique pendant les congés scolaires, périodes pendant lesquelles les conservatoires sont en sous-activité ou fermés, les collectivités locales peuvent être tentées de leur confier des missions d'animation, de sensibilisation, hors cadre statutaire* ». Là encore un effet du "sous professorat" que dénonce le CSFPT.

Enfin, le rapport relève un autre dysfonctionnement. Il concerne les intervenants en milieu scolaire (ou Dumistes), eux aussi en catégorie B. Or, « *loin "d'assister" qui que ce soit, le Dumiste intervient en totale autonomie dans les établissements scolaires* ». D'ailleurs, on retrouve ces agents, « *épuisés par des conditions de travail difficiles, mal rétribués et non reconnus* », exerçant comme enseignants dans les conservatoires « *ou, souvent, à des postes de direction, malgré un classement en catégorie B !* »

Pour répondre à ces constats, le rapport avance trois propositions radicales (et coûteuses) : mettre progressivement « *en extinction* » le cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique et, en attendant,

Composition. Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale est composé de 40 membres titulaires : 20 élu(e)s représentant toutes les natures de collectivités et autant de représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux.

Rôle. Il est le garant du dialogue social et de la concertation sur le statut des fonctionnaires territoriaux. Son rôle est essentiellement consultatif sur tout projet législatif ou décret concernant les fonctionnaires territoriaux. Mais il peut engager des études et formuler des propositions sur toute question relative à la fonction publique territoriale.

Le CSFPT est actuellement présidé par Philippe Laurent, maire de Sceaux et vice-président de la FNCC.

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS



les mettre en catégorie A. Il est par ailleurs aussi « *urgent de reclasser les Dumistes en catégorie A, comme leurs collègues diplômés d'Etat* ». Enfin, le rapport suggère de tout simplement « *supprimer le classement des conservatoires pour favoriser la mobilité et le déroulement de carrière* » de leurs directeurs.

Le noeud des écoles d'art. La problématique des différences de statut, à responsabilités égales, des professeurs des écoles d'art nationales et territoriales est aujourd'hui particulièrement vive et son caractère inacceptable reconnu par tous. Mais la question a jusqu'à présent été circonscrite à l'enseignement supérieur (qui seul valide des diplômes nationaux), essentiellement aux 45 écoles d'arts, à quelques conservatoires nationaux, ainsi qu'à certains pôles supérieurs de musique. Le rapport s'élève contre cet état de fait : « *Il faut que le législateur envisage à plus ou moins long terme des mesures d'harmonisation générale (reconnaissance des qualifications, des diplômes) pour l'ensemble des professeurs d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique) afin de permettre un véritable déroulement de carrière.* »

Cet horizon posé – l'atteindre constituerait une véritable révolution à la fois territoriale, statutaire et budgétaire –, le rapport mesure l'enjeu de la persistance de deux cadres statutaires différents fixant les missions et le déroulement de carrière pour les PEN (professeurs dans les écoles d'art nationales) et les PEA (professeurs dans les écoles d'art

nationales). Car ce statu quo fait courir le quadruple « *risque réel* » de décrochage par rapport à l'Europe (du fait de la généralisation du LMD/licence-master-doctorat), de la mise en place d'un système « à deux vitesses », de la disparition de certaines écoles en région et au final « *d'un amenuisement des missions de service public par une forme de démaillage territorial* ».

Trois pistes sont évoquées, sans qu'aucune d'elles ne fasse consensus. Sachant que les professeurs des écoles nationales peuvent exercer une fonction de recherche et non ceux des écoles territoriales, les solutions envisagées sont de créer : soit un grade supplémentaire « trans-fonction » publique ; soit un cadre d'emploi propre à la Fonction publique territoriale incluant la recherche ; soit encore un corps unique pour les PEN et les PEA « arts plastiques » (et non pour les autres disciplines) – une proposition qui « *revient à transférer l'enseignement supérieur "arts plastiques" à l'Etat* ».

Le rapport ne choisit ni l'une ni l'autre de ces pistes, mais prône une articulation entre les deux dernières. D'abord créer un 3^e grade de « chargé de recherche » pour tous les professeurs d'arts plastiques et, dans le même temps, « *expertiser la création d'un corps unique PEA/PEN écoles supérieures d'art* ». Donc aller vers « *une architecture statutaire renouvelée* ».

“Territorialisation” des politiques culturelles et missions des directeurs de conservatoires. L'un des aspects les plus



DES EFFECTIFS EN BAISSÉ CONSTANTÉ ET UNE PROPORTION ÉLEVÉE DE CONTRACTUELS

novateurs du rapport du CSFPT concerne le métier de directeur de conservatoire. Il ne s'agit plus là seulement d'inégalités de conditions de travail, de statut ou de rémunération, mais d'une nécessaire adaptation de ce métier à la mutation des politiques culturelles provoquée par la réforme territoriale – plus précisément par leur « territorialisation » – pour assoir la légitimité des politiques culturelles des collectivités et pour répondre au besoin de proximité des citoyens.

L'actualité politique impose un changement de paradigme du métier des directeurs de conservatoire. Au-delà de la forte légitimité artistique et pédagogique qu'on exige d'eux, leur fonction demande aujourd'hui des compétences élargies : encadrement, conduite de projet, management, gestion budgétaire et des ressources humaines, connaissance et maîtrise du cadre législatif et statutaire de la fonction publique... Ils doivent surtout être capables de mesurer « l'action culturelle, l'enjeu partenarial et l'inscription de l'action d'un Etablissement d'enseignement artistique dans la mise en œuvre d'une politique publique de territoire ». Toutes compétences qui conduisent « à l'émergence de missions d'encadrement supérieur », lesquelles doivent se traduire statutairement et financièrement.

Le rapport ajoute ici à l'adresse des collectivités que, d'une part, la rémunération des directeurs n'est aujourd'hui que peu valorisante au regard des missions qu'ils assument et, d'autre part, qu'ils sont l'ob-

La réduction des effectifs en dix ans, de 2003 à 2013, concerne les trois cadres d'emplois de la filière de l'enseignement artistique :

- Les "assistants d'enseignement artistique" (AEA) étaient 20 662 en 2003 et 18 206 en 2013.
- Les "professeurs d'enseignement artistique" (PEA) étaient 8 349 en 2003 et 7 294 en 2013.
- Les "directeurs d'établissement d'enseignement artistique" (DEEA) étaient 453 en 2003 et 211 en 2013.

« Les trois cadres d'emplois ont donc vu leurs effectifs diminuer et celui de directeur d'Etablissement d'enseignement artistique plus particulièrement : - 53,42%. »

... et une majorité de contractuels.

De manière générale, 56,6% des agents de la filière d'enseignement artistique sont des contractuels :

- 41% des assistants d'enseignement artistique tous grades confondus en catégorie B ;
- 22,5% des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;
- 28% des directeurs territoriaux d'établissements d'enseignement artistique.

Ce taux important de contractuels crée des distorsions pour l'exercice des missions des professionnels, fragilise les parcours et « favorise le turn over, créant de fait une instabilité du corps enseignant ».

jet d'une « relative méconnaissance des collectivités qui ne voient parfois qu'une masse salariale élevée et non les potentiels à mobiliser pour une mise en œuvre d'une politique culturelle innovante et dynamique de leur territoire en construction ».

D'où cet appel éminemment politique : « Il y a une nécessité urgente d'assurer la continuité de l'action publique sur tout le territoire. Pour cela, l'Etat doit engager une réflexion globale sur la politique d'enseignement artistique avec les collectivités territoriales et octroyer les moyens pour qu'elles puissent exercer leurs compétences décentralisées en matière d'éducation artistiques et culturelles. » Un écho fidèle à l'appel lancé cet été par Catherine Morin-Desailly. ■



Réflexions des parlementaires : EPCC,

LE TEMPS DES EPCC

Outre l'examen des projets de loi, la rédaction de propositions de loi et le contrôle de l'action du Gouvernement, les parlementaires, députés et sénateurs, conduisent un important travail d'information et de réflexion qui s'appuie pour une part sur des auditions – notamment de la FNCC – et, éventuellement, l'organisation de tables-rondes. Depuis cet été, trois thématiques spécifiquement culturelles ont notamment été abordées par les parlementaires : les Etablissements publics de coopération culturelle (EPCC), les emplois aidés culturels (et sportifs) et l'audiovisuel public.

LES SÉNATEURS Sylvie Robert (Ille-et-Vilaine) et Laurent Lafon (Ile-de-France) ont corédigé un bilan sur les Etablissements publics de coopération culturelle (EPCC) après quinze années de fonctionnement. Le sujet, un peu technique, s'avère politiquement d'une importance centrale, car ce statut avait pour objectif de renforcer le processus de la décentralisation culturelle. Un objectif atteint, d'après le titre du rapport : "Les EPCC : des locomotives de la décentralisation culturelle à mieux connaître et à mieux soutenir".

Le principe des EPCC est simple : proposer un mode de gestion piloté par un Conseil d'administration composé de plusieurs représentants de collectivités et (mais sans obligation) de l'Etat « *pour offrir un instrument juridique moderne et indépendant susceptible de garantir une certaine stabilité et pérennité dans la gestion des services publics culturels locaux* ». En somme, au-delà des simples financements croisés, l'EPCC peut être considéré comme l'un des ancêtres de la co-construction territoriale, ou encore de la "territorialisation" des politiques culturelles. Et finalement, à l'échelle d'une structure (musée, festival, opéra, école d'art, centre de ressources...), un EPCC fonctionne comme l'écho anticipé du principe de la "responsabilité culturelle partagée" (loi NOTRe) et comme le prototype pratique des commissions culture des Conférences territoriales de l'action publique/CTAP (loi LCAP).

Nouvelle ampleur. Le statut d'EPCC trouve, selon les sénateurs, « *un sens nouveau avec la réaffirmation de la compétence culturelle partagée* », laquelle pourrait lui conférer « *une nouvelle ampleur* ». Grâce à l'équilibre qu'ils instaurent entre partenaires publics et grâce à la qualité des débats qui les anime, « *ils apparaissent comme un outil approprié pour organiser des coopérations avancées dans le domaine de la culture entre les collectivités territoriales, sur la base des propositions qui pourraient être faites au sein des commissions chargées de la culture des conférences territoriales de l'action publique – dites "CTAP culture"* ».

Craintes dissipées. Au départ, les EPCC soulevaient diverses craintes. Craintes d'une mainmise de l'Etat. Le rapport remarque et regrette l'inverse : sa tendance au retrait, notamment financier, laquelle, selon le principe prédominant de "celui qui paye décide", a pour conséquence que l'Etat « *peine parfois à se faire entendre* ». Or, non seulement sa présence est nécessaire pour « *garantir un équilibre entre les différents partenaires locaux et favoriser l'articulation entre les politiques nationale et locale* », mais de surcroît son retrait entrave à la fois le portage des politiques nationales au niveau territorial et le rayonnement des projets locaux.

Autre crainte, double et inverse : la prépondérance d'une collectivité sur les autres, notamment par une conjonction entre le



emplois aidés et audiovisuel public

directeur de la structure et telle ou telle collectivité. L'autre inquiétude est contraire. « *La crainte du désengagement des collectivités territoriales est de plus en plus forte. Le danger du retrait d'une collectivité territoriale inquiète d'autant plus qu'il peut avoir un effet de contagion sur les autres partenaires* », mettant en danger l'existence même de la structure. De fait, même si le cas reste rare, certains EPCC ont mis la clé sous la porte.

Une absence de données. Le rapport des sénateurs a une tonalité éminemment positive. Il salue cependant une réalité qui leur échappe pour une grande part. Hors données parcellaires du Comité national

de liaison des EPCC, la réalité de ces établissements reste dans l'ombre. Non seulement « *aucune évaluation du dispositif n'a plus été réalisée depuis le rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) de juin 2010* », mais même « *le nombre exact d'EPCC en fonction sur le territoire n'est pas connu, de même que la nature des partenaires ou le champ culturel dans lequel ils interviennent* ».

Quoi qu'il en soit, le rapport note qu'en estimant, en 2010, que les EPCC passaient progressivement « *de l'état d'objet de crainte à celui d'objet de désir* », l'IGAC avait su percevoir leur pertinence actuelle.

Rapport d'information 

Mission flash 

EMPLOIS ASSOCIATIFS (et non "aidés")

LA COMMISSION des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a confié à Marie-George Buffet (Seine-Saint-Denis) et Pierre-Alain Raphan (Essonne) une "mission flash" sur les emplois aidés dans les associations sportives et culturelles dites employeuses, soit 34 000 associations dans le secteur de la culture et 36 000 pour le sport.

Le Gouvernement, en effet, a décidé au printemps dernier non seulement de réduire fortement le nombre de ces emplois mais aussi de remplacer ceux restants par des Parcours emplois compétences (PEC). La situation du monde associatif culturel s'en trouve aujourd'hui fragilisée.

La juste valeur du monde associatif. Le rapport des députés n'entre pas dans le détail des dispositifs comparés des emplois aidés et des PEC qui s'y substituent, mais souligne que le subventionnement pour ainsi dire masqué du monde associatif au travers de politiques en faveur de l'emploi a conduit à ignorer son indispensable rôle social. Il plaide ainsi pour une reconnais-

sance explicite, officielle et financièrement soutenue comme telle des associations. « *Non, ce n'est pas aux associations de jouer le rôle d'insertion du public très éloigné de l'emploi.* » « *Oui, le monde associatif a besoin d'être considéré à sa juste valeur, au vu de ce qu'il apporte à notre pays. Il lui faut des emplois associatifs qui correspondent à ses besoins.* »

Propositions. La première exigence qu'implique la reconnaissance du travail associatif passe par la création d'un « *cadre sécurisant pour l'emploi associatif sportif et culturel* ». La seconde, qui relève davantage d'une nécessité de convaincre avec l'appui d'arguments financiers, consiste à « *mettre en évidence la valeur produite et les coûts évités par les associations citoyennes* » ; les députés soulignent ici que, par exemple, la disparition des associations dans les quartiers sensibles conduirait « *à augmenter de façon bien plus importante les charges de sécurité, de vidéosurveillance, de police* », et ce, « *sans que cela évite la montée de la violence et de la radicalisation* ».

Parmi les dix propositions avancées, deux sont expressément financières : création d'un « *fonds global unique* » pour l'emploi associatif, afin que les associations puissent embaucher. Les députés précisent : « *Il ne s'agirait pas d'emplois aidés mais de contribution à l'emploi associatif* ». Enfin, il faudrait instaurer des conventions d'objectifs – outils de reconnaissance officielle d'une mission d'intérêt général – entre l'Etat et les têtes de réseaux associatifs afin « *de garantir une sécurité financière et une visibilité suffisante aux associations* ».

En conclusion, le texte souligne le « *rôle indispensable* » du tissu associatif pour la construction de la société. Certes il est rédigé à la suite d'une décision ponctuelle de réduction des emplois aidés, mais la problématique s'avère plus profonde et appelle à « *une réflexion beaucoup plus*

large sur le monde associatif et plus particulièrement sur la politique envers les associations culturelles et sportives ». Une conclusion qui résonne en écho direct avec un rapport des sénateurs Alain Dufaut (Vaucluse) et Jacques-Bernard Magner (Puy-de-Dôme) intitulé "Réduction des contrats aidés : offrir une alternative crédible au secteur associatif" (cf. *la Lettre d'Echanges n°161*). Il soulignait déjà le rôle de « *quasi délégation de service public* » des associations.

A son tour, la "mission flash" de l'Assemblée nationale a contribué, sinon dans les faits et les financements, du moins dans la conscience nationale, à la reconnaissance de la réelle fonction sociale (et non seulement pour son éventuelle contribution au retour à l'emploi) du travail associatif et, plus précisément de celle des associations culturelles.

L'AUDIOVISUEL PUBLIC : UN BESOIN CULTUREL VITAL

Rapport d'information 

LA COMMISSION culture du Sénat a organisé au mois de juillet un colloque intitulé "Comment réenchanter l'audiovisuel public à l'heure du numérique ?", avec notamment la présence de responsables européens (BBC, RTBF...). Il a également été l'occasion de présenter un sondage réalisé par OpinionWay sur la perception et les attentes des Européens en matière d'audiovisuel public.

A la suite de ce colloque, la présidente de la commission culture, Catherine Morin-Desailly, a rédigé un rapport d'information sur ce sujet qui est actuellement l'objet d'un projet de réforme gouvernementale (prévue pour 2019 ou 2020). A noter également une perspective, non confirmée, d'extension de la redevance audiovisuelle à tous les Français, et non aux seuls possesseurs d'un téléviseur.

Le constat de départ de Catherine Morin-Desailly est simple : « *Si 80% des Britanniques sont satisfaits de la BBC, seuls 56% des Français le sont de l'audiovisuel public* » français. Pour autant, 82% d'entre eux se déclarent favorables à son maintien. Dès lors, que faire pour que cet attachement converge avec une plus grande satisfaction des auditeurs et des spectateurs ?

On se souvient que Malraux voyait dans la télévision l'outil d'avenir de la démocratisation culturelle. Cela n'a pas été le cas, l'audimat ayant finalement primé sur la qualité des programmations. Or, c'est précisément cette collusion entre rentabilité et service public que les Français sondés par OpinionWay regrettent. D'où, pour la sénatrice, l'impératif d'une meilleure différenciation entre le privé et le public qui passe par quatre exigences : une plus grande auto-

mie, une plus forte présence de la culture, une plus grande attention aux jeunes et une meilleure prise en compte des territoires.

Exception culturelle et éducative. « Dans le secteur des médias, la notion de mission fait référence à un besoin vital pour la communauté qui ne pourrait être atteint par la seule compétition entre acteurs privés sur le marché. » Quelle mission ? L'éveil et l'enrichissement des publics. « L'ambition culturelle et pédagogique doit idéalement traverser tous les programmes, qu'ils soient de nature informative, documentaire, fictionnelle ou divertissante. » De fait, l'éducation et la culture font partie des priorités de médias européens, car « elles incarnent bien la spécificité de ces médias qui ne doivent pas rechercher prioritairement l'audience mais plutôt viser à fortifier le jugement des citoyens ».

Autonomie et territorialisation. La double mission culturelle et éducative des médias publics suppose leur autonomie totale, tant vis-à-vis du politique que du monde économique. La méfiance des Français envers leur audiovisuel public « s'explique notamment par le sentiment de manque d'indépendance ». A quoi on peut ajouter que le premier facteur d'indépendance mais aussi de différenciation avec les médias privés est celui de l'universalité, via une gratuité d'accès.

Enfin, indépendance et universalité exigent d'être en mesure de s'adresser à l'ensemble des publics. « La dimension territo-

riale – ou locale – constitue une dimension fondamentale du service public de l'audiovisuel même si la dimension nationale demeure le cadre de référence. »

Une digue contre les GAFAN. Les médias publics ne sont pas seulement investis d'une mission éducative et culturelle. Ils sont également l'arme d'un combat contre les GAFAN (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix), comme le souligne le sénateur de Paris David Assouline lors de l'examen du rapport en commission.

Dans la mesure où l'audiovisuel public porte une responsabilité de formation et d'information citoyennes, une interdépendance avec les géants de l'Internet serait fatale. Son avenir « tient dans sa capacité à proposer une alternative à la standardisation d'une offre de plus en plus globale et anglo-saxonne, à coopérer avec les autres acteurs européens pour faire rayonner notre culture et promouvoir la production européenne, à privilégier l'explication et l'approfondissement pour lutter contre les manipulations de l'information tout en respectant une stricte neutralité politique et les différents points de vue. »

C'est à cette condition – et ce quel que soit l'audimat – que les Français seront satisfaits de leur audiovisuel public. Et c'est aussi dans la capacité de l'audiovisuel public à contenir l'emprise des GAFAN qu'une mobilisation suffisante de moyens pour pouvoir exercer ces missions doit être placée au cœur du projet de réforme de l'audiovisuel. ■



Patrimoine : responsabilité nationale

Le 18 juillet, les sénateurs discutaient les amendements portant sur la suppression de l'article 15 de la loi sur l'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) dont l'une des dispositions consiste à transformer de "conforme" en "simple" l'avis des architectes des bâtiments de France (ABF) pour la résorption de l'habitat insalubre et la pose d'antennes de téléphonie mobile dans les périmètres protégés. Un point apparemment technique mais qui met à jour une tension fondamentale entre légitimité nationale et intérêt général local. Retour sur un débat au cœur du principe de la décentralisation culturelle.

Dossier législatif



Débat au Sénat du 18 juillet



LORS DE SON INTERVENTION au séminaire des adhérents de la FNCC organisé dans le cadre des Journées d'Avignon 2018 de la Fédération, la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert avait exposé ses craintes de voir adoptées des mesures de la loi Elan à ses yeux inquiétantes pour l'architecture et pour le patrimoine. « *J'ai en quelque sorte la lucidité de l'impuissance... car dès qu'on parle des architectes des bâtiments de France (ABF) et aussi d'architecture, tout un imaginaire se met en mouvement, avec des souvenirs de moments difficiles* » pour celles et ceux ayant exercé un mandat local.

En effet, la lecture des débats du Sénat témoigne d'une très vive réactivité des parlementaires sur les questions de patrimoine. Car derrière la portée somme toute assez modeste des possibilités de dérogations envisagées, c'est la relation même entre deux légitimités politiques qui se trouve interrogée : celle de la Nation – en l'occurrence représentée par les fonctionnaires de l'Etat – et celle des élu(e)s des territoires, forts du suffrage populaire. L'ABF, en effet, contribue à remplir la mission de service public au niveau national qu'est la préservation du patrimoine. Dans le même temps, ses décisions peuvent impacter celle du développement territorial qui incombe aux élu(e)s. D'où un débat qui a pour une grande part pris la forme suivante : faut-il, en matière de patrimoine, privilégier la confiance aux élu(e)s ou aux corps professionnels de l'Etat ? L'ABF est-il ici plus légitime que celles et ceux choisis par les urnes ?

La question est déjà ancienne. Dans un rapport d'information de la Mission de contrôle sur l'action en matière de patrimoine rédigé en 2002 au nom de la commission des finances – ["51 mesures pour le patrimoine monumental"](#) –, Yann Gaillard, alors sénateur de l'Aube, écrivait déjà : « *La France a derrière elle une longue tradition d'étatisme en matière de monuments historiques. Mais, aujourd'hui, l'Etat doit donc envisager de passer sur le terrain le relais aux collectivités locales, d'ailleurs de plus en plus actives, tout en préservant ses prérogatives de régulateur et de garant de la protection du patrimoine* » pour la gestion de monuments dont l'entretien dépasse les capacités des autres collectivités publiques. C'est en somme autour de cette proposition que, plus de quinze ans plus tard, les sénateurs ont discuté – et tranché – dans le cadre de l'examen de la loi Elan. C'était le 18 juillet.

La légitimité du fonctionnaire de la Nation. Le sénateur des Hauts-de-Seine Pierre Ouzoulias insiste sur la légitimité nationale que porte l'ABF. C'est un fonctionnaire qui agit au nom et sous le contrôle à la fois du préfet de département au sein de son Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et du préfet de région en tant qu'agent d'une DRAC. De surcroît, il relève de l'autorité de la Direction générale des patrimoines. Enfin, ainsi « *parfaitement intégré à une hiérarchie, il peut être saisi par tous les élus. Il n'est donc pas l'individu isolé que l'on nous présente trop souvent* ».

construire plus,
mieux, et moins cher



et responsabilité locale...

Le sénateur des Alpes-Maritimes et rapporteur pour avis de la commission culture, Jean-Pierre Leleux (cf. la Lettre Échanges n°164), plaide également pour le maintien plein et entier de l'avis conforme de l'ABF, mais avec d'autres arguments. « *Je souhaite défendre une cause, non pas celle des ABF, mais celle de la mission de service public que les ABF doivent remplir au nom de l'Etat, au titre de leur compétence en matière de préservation du patrimoine.* » Il souligne cependant que la confrontation de deux logiques discordantes s'avère inévitable ; en tant que président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, il constate en effet que là « *s'affrontent deux conceptions de l'intérêt public, toutes deux objectives : la nécessité d'aménager et de moderniser les centres-villes, et celle de préserver le patrimoine* ».

Pour Catherine Morin-Desailly aussi, cette tension comporte ses raisons objectives, d'ordre temporel. « *Les relations entre les élus et les ABF ne sont pas toujours aisées, notamment parce qu'ils sont soumis à des contraintes souvent opposées, les unes relevant du temps court de l'urbanisme, les autres du temps long du patrimoine.* » Tout en se prononçant contre les dérogations à l'avis conforme, la présidente de la commission culture du Sénat souhaite « *un esprit de juste équilibre* », et ce au nom précisément de la vitalité des territoires : « *Prenons garde que ces premières dérogations ne réduisent à néant cinquante ans d'efforts pour préserver un patrimoine qui constitue une part importante de l'âme de notre*

pays, de nos villes, de nos villages, de nos centres-bourgs et de nos campagnes. »

On peut par ailleurs noter que la tension entre légitimité nationale et légitimité de l'intérêt public exercée au niveau local est ici arbitrée au nom d'enjeux davantage économiques que culturels. Telle est en effet l'une des particularités du projet de loi : il émane du ministère de la Cohésion des territoires mais impacte collatéralement la culture. D'où ces mots de Catherine Morin-Desailly à Jacques Mézard : « *Monsieur le ministre, je regrette que ne soient pas présents à vos côtés Mme la ministre de la Culture et M. le ministre de l'Équipement, les deux ministres de tutelle chargés de ces questions.* »

La nécessaire confiance aux élu(e)s.

Didier Guillaume note qu'au final, entre l'avis de l'ABF et la décision du maire, c'est au peuple que revient la légitimité : « *A l'arrivée, qui sera souverain ? Le citoyen et l'électeur, lors des prochaines élections municipales !* » Car l'ABF n'est en effet pas soumis au verdict populaire. D'où la défense par le sénateur de la Drôme d'une loi qui a « *pour objectif de simplifier, d'être un accélérateur de développement* » et son affirmation d'une nécessaire confiance vis-à-vis des élu(e)s : « *Lorsque j'ai un choix à faire, je privilégie l'intelligence territoriale, l'intelligence du maire et du conseil municipal, quel que soit mon respect pour la position de l'administration.* »

C'est également l'avis de François Patriat, sénateur de la Côte d'Or. « *J'entends*

Catherine Morin-Desailly
Pierre Ouzoulias



dire depuis des heures, sur ce texte, qu'il faut faire confiance aux élus locaux, aux maires, aux élus des territoires. Et voilà que, d'un seul coup, on les met en cause et on les suspecte de vouloir détruire un patrimoine qui existe dans chacun de nos territoires ! »

Olivier Paccaud, sénateur de l'Oise, affirme avec plus de force encore la nécessité de faire primer le point de vue des élu(e)s sur celui des professionnels, même si les avis de ces derniers restent utiles. Tout d'abord, il précise ne pas connaître de maires « *qui souhaitent défigurer, enlaidir, vandaliser leurs quartiers historiques* ». Par ailleurs, les avis des ABF sont certes précieux, mais non leurs vetos. « *Or cette notion d'avis conforme et cette impression de toute-puissance des ABF sont parfois ressenties comme un abus de pouvoir par les élus locaux. Si je fais confiance à la science et au savoir des ABF, je me fie encore davantage à la sagesse des élus locaux, des maires et des conseils municipaux parce qu'ils ne sont pas seuls à décider.* »

La voie du dialogue ? Il reviendra à Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, d'explicitier plus avant la nature de la tension entre élu(e)s et ABF. « *Nous faisons bien sûr confiance aux élus locaux. Mais qui dira ici qu'il n'y a pas une responsabilité de l'Etat dans de nombreux domaines, notamment la santé et la culture ? Qui peut dire que la décentralisation et la confiance dans les élus locaux sont la négation de la vocation de l'Etat à défendre le bien commun ?* » Une

approche que partage Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire, mais avec une précision sémantique importante : « *La question de l'avis conforme de l'ABF est celle de la responsabilité, non pas de l'Etat, mais bien de la Nation.* »

La tension entre légitimité de la Nation et légitimité de la démocratie locale est en effet au cœur de l'idée de la décentralisation. Une décentralisation qui, selon une conviction portée avec constance par la FNCC, ne doit pas en matière de culture se traduire par des transferts de l'Etat aux collectivités mais par le renforcement du dialogue avec elles. De ce point de vue, la volonté, partagée par les sénateurs, de favoriser le dialogue en amont entre élu(e)s et ABF va en ce sens.

Pour autant la qualité de ce dialogue exige-t-elle de pouvoir déroger aux avis conformes des ABF ? L'affaiblissement de leur rôle ne viendra-t-il pas le déséquilibrer ? C'est en tout cas ce que suggère la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert qui, à l'issue du vote, publiait un [communiqué](#) (*Ouest France*, 13/09) : « *Plutôt que de rendre consultatifs ces avis, il eut été préférable de fluidifier les relations entre élus locaux et ABF, et ce, afin de renforcer la protection patrimoniale et la liberté d'action des collectivités territoriales.* »

La loi Elan avec le maintien de l'article 15 a été adoptée le 25 juillet par le Sénat et confirmée par la commission mixte paritaire le 19 septembre. ■



Didier Guillaume
Jacques Mézard

Colomiers



La ville de Colomiers (40 000 habitants) est, après Toulouse (480 000 habitants), la plus importante ville de la Métropole (dans une aire urbaine de 1 400 000 habitants) et la première commune représentant l'opposition. C'est également une ville à forte mixité sociale, avec une population très jeune : une richesse mais aussi une exigence.

Bruno VATAN, maire-adjoint à la culture, décrit une politique fondée sur la participation des habitants mais aussi sur l'importance de diffuser la culture dans l'espace public. Il souligne également la nécessité de la culture et du regard des artistes pour nourrir la réflexion sur les grands enjeux sociétaux et politiques du monde contemporain.



Quelle est votre approche de la culture ?

Colomiers, située dans la périphérie de Toulouse, se caractérise par une forte mixité urbaine, une proportion de 30% de logements sociaux et une population très jeune. De là sans doute, une politique municipale longtemps tournée vers le sport. Depuis 2014, notre volonté est qu'elle soit aussi reconnue comme une ville culturelle.

Une autre particularité : à la différence d'autres villes mitoyennes de Toulouse comme Tournefeuille ou Blagnac, Colomiers ne dispose pas de salle de spectacle, hormis un petit théâtre de 90 places dont l'exploitation est déléguée à une compagnie professionnelle. Paradoxalement, cette absence constitue un atout, car elle permet une certaine liberté budgétaire pour construire autrement la politique culturelle de la ville. En effet, la culture est un facteur d'attractivité pour les cadres, notamment ceux d'Airbus, même si ce n'est pas un objectif en soi. La vitalité culturelle de la ville apporte aussi une certaine fierté aux habitants, à tous les habitants, et favorise la cohabitation, le lien social. Ce qui exige

que les gens sentent un "vrai" développement culturel, authentique, et non artificiel.

Les notions de droits culturels, de diversité, de participation... vous inspirent-elles ?

L'idée de coconstruire avec la population est devenue centrale. Bien entendu, les contraintes budgétaires nous affectent, mais elles nous poussent aussi à développer la culture différemment. C'est le sens du projet culturel élaboré en 2014. Un projet validé par le maire, présenté à l'équipe municipale et aussi présenté aux agents du pôle culture de la ville, qui sont nombreux – plus d'une centaine dont une cinquantaine d'enseignants au conservatoire. Ce projet porte plusieurs objectifs :

- Placer la culture au cœur du projet municipal afin qu'elle infuse l'ensemble des actions au travers d'un travail avec les autres adjoints, que ce soit dans le domaine du social ou de l'urbanisme.
- Placer la culture au cœur de la politique municipale pour la jeunesse, pour la guider vers le désir de culture.
- Favoriser la diffusion de la culture dans les quartiers. Des résidences d'artistes sont montées dans un quartier politique de la ville qui est l'objet d'une rénovation complète à laquelle sont associés les habitants. Un lieu culturel qui part des mémoires du quartier et qui ne prend pas seulement en compte la dimension culturelle – la Mémothèque – devrait ouvrir en 2019. On pourrait le qualifier de tiers-lieu ou encore de lieu de "design culturel".

Dans cet objectif, notre Festival de la BD (il en est à sa 32^e édition) intègre, en partenariat

avec la DRAC, les "Promenades dessinées", une déambulation de quartiers en quartiers pour découvrir des fresques d'artistes : chaque année un artiste différent ajoute une fresque. Il s'agit là d'un bon moyen de développement culturel, tout comme l'action hors les murs du conservatoire, que ce soit pour la diffusion ou la création. Ou encore notre travail sur les cultures urbaines, avec l'opération *Nothing 2looz* pilotée par une association école de hip-hop.

Autres axes : favoriser une proximité et une création culturelle et artistique sur la commune, développer des partenariats avec les villes voisines et avec Toulouse Métropole ainsi qu'à l'international (notamment via le dispositif *Mind the Gap*, avec l'Espagne, pour partager de nouvelles approches de l'EAC, ou encore un partenariat avec le Québec autour de l'économie sociale et solidaire). Sur le plan métropolitain, avec notre Médiathèque/Centre d'Art (une œuvre de Rudi Ricciotti) et avec une excellente librairie indépendante de la ville (La Préface), nous travaillons avec l'association du Marathon des mots, engagée sur la diffusion de la lecture dans les villes de la Métropole.

Dernier axe (encore à renforcer), le développement des industries culturelles dans le domaine de la BD et du graphisme.

Le tissu associatif est-il un levier ?

Le monde associatif et, au-delà, les acteurs culturels locaux amateurs et professionnels, jouent en effet un rôle important. Dans notre petit théâtre, la compagnie Paradis Eprouvette propose à la fois des créations, des diffusions et des ateliers autour de la littérature contemporaine. Nous avons également une importante association-école de cirque et une grosse fédération Léo Lagrange (plus de mille adhérents). Mais il reste des efforts à faire pour impliquer les associations dans nos enjeux de politique culturelle municipale. Nous avons lancé un observatoire de

la vie associative afin de diagnostiquer et de favoriser le développement de ces acteurs. Avec la Fédération des Associations, nous proposons des services de conseil et des formations gratuites.

Quels sont vos rapports avec la Métropole ?

Les liens sont plutôt bons. Paradoxalement, la différence d'orientation politique entre Colomiers et Toulouse Métropole crée une relation particulière, attentive. Sans être élu communautaire, je participe à la commission culture de la Métropole, notamment aux côtés de la conseillère métropolitaine et vice-présidente de la FNCC Danièle Buys, et je constate une attitude collégiale bénéfique. C'est ainsi que nous avons pu mettre au point une Charte métropolitaine de la lecture publique. Sinon, il a été à un moment question de transférer le festival de la BD à la Métropole. Mais pour ma part, je préfère une approche collaborative, par exemple avec les quinze librairies métropolitaines, au transfert.

Quels sont les liens avec le département, la région, la DRAC ?

La relation est très bonne avec le département et la région. Un de nos élu(e)s siège au conseil départemental et un autre au conseil régional. Ils y travaillent bien et j'essaie aussi de bien m'engager dans les travaux pilotés par les différentes collectivités.

Les relations avec la DRAC sont aussi excellentes. Nous sommes engagés avec la DRAC dans un travail de préfiguration en vue d'une convention sur l'EAC et elle va nous aider à obtenir le nouveau label Centre d'art contemporain d'intérêt national pour notre propre Centre d'art. La DRAC reconnaît notre singularité et nous soutient. J'ajoute que nous avons à cœur de montrer que nous souhaitons travailler ensemble et nous prenons part aux manifestations qu'elle organise ; j'ai par exemple participé à

la journée régionale sur l'EAC à Narbonne, le 4 octobre dernier.

Est-ce difficile de défendre la politique culturelle ?

Notre politique culturelle bénéficie de la pleine reconnaissance du maire. D'ailleurs, l'année 2019 sera déclaré "Année des cultures" à Colomiers. Il n'y a donc pas de frein politique mais au contraire une grande bienveillance, même si, sauf grands événements, la participation des élu(e)s aux manifestations culturelles reste parfois discrète. Donc pas de difficulté à convaincre – le message est passé. Il reste cependant encore à faire, car les enjeux culturels sont complexes à appréhender et les leviers pas toujours reconnus. Par exemple les liens entre culture et urbanisme ou culture et environnement doivent encore être travaillés.

Que vous apporte la FNCC ?

La FNCC m'apporte une bonne connaissance des enjeux culturels *via* ma participation en tant que membre du Conseil d'administration et du Bureau : c'est parce que je participe activement à la Fédération qu'elle m'apporte tant.

Pour ce qui est de son avenir, je crois qu'il passe par la poursuite d'une plus grande diffusion de ses actions en région. Une action collective sur les territoires s'avère nécessaire. Nous œuvrons en ce sens en Occitanie, peut-être encore insuffisamment. Il faut poursuivre en ce sens afin que la Fédération soit plus largement reconnue. Pour le moment, elle demeure avant tout perçue comme une instance nationale.



On constate une montée des populismes et une forte inquiétude environnementale. Est-ce le temps d'un nouvel engagement culturel ?

Nous avons besoin des artistes pour nous sensibiliser aux grands problèmes sociétaux ou politiques, pour nous en faire prendre conscience : la démocratie, l'environnement, et bien d'autres. C'est ainsi que nous organisons, dans le cadre du festival de la BD de novembre 2018 une exposition autour d'un auteur argentin qui a travaillé en Argentine durant la dictature, avec une journée professionnelle sur le thème : "Comment écrire sous la dictature ?" La culture interroge le monde au travers du regard des artistes.

*Propos recueillis
par Vincent Rouillon*



Située sur le bord de l'Oise, la commune de Persan – 12 000 habitants – est riche d'une longue histoire industrielle et d'une tradition ouvrière qui sont à la source de sa vitalité culturelle actuelle, à l'image de son conservatoire, issu d'une ancienne fanfare ouvrière. De là l'une des particularités de cette commune semi-rurale : la pérennité et la densité de l'engagement culturel d'une municipalité pour qui la culture est un outil essentiel de lien social.

Cécile CARRÉ, maire-adjointe aux affaires culturelles, à la médiathèque, au conservatoire et aux ressources humaines, expose les principaux axes d'une politique culturelle qui privilégie la participation des habitants : la jeunesse, depuis la toute petite enfance jusqu'à l'adolescence, mais aussi le lien intergénérationnel, le dialogue entre les différentes communautés, la francophonie...



Quel est pour vous le rôle d'une politique culturelle municipale ?

La municipalité a toujours manifesté un très grand intérêt pour la vie culturelle, car la culture améliore la qualité de vie des habitants et constitue un irremplaçable facteur de lien.

La culture est-elle pour vous un outil de consensus ou, au contraire, d'affirmation politique, idéologique au bon sens du terme ?

C'est un outil politique. Par exemple, Persan est la première commune française à avoir mis en place le programme "Un violon dans mon école" proposé et entièrement financé par la Fondation Vareille (Suisse). Deux cents enfants scolarisés

dans des quartiers prioritaires sont concernés – un instrument leur est offert gratuitement. L'objectif est de recourir à la musique pour ses atouts cognitifs, pour développer la mémoire... Donc une action culturelle, mais aussi un geste politique fort.

Comment définiriez-vous le projet culturel de Persan, ses principaux axes ?

Persan est une ville très hétéroclite où coexistent plusieurs cultures et toutes les générations. "La culture pour tous", voilà notre leitmotiv. Quant à la manière de le mettre en œuvre – et c'est en partie grâce à l'apport de la FNCC –, le choix a été celui d'une approche participative : écouter les envies des gens et construire les projets en lien avec elles. Tout le monde, toutes les différences sont prises en compte. Ecouter permet de susciter une forte adhésion.

L'enfance et la jeunesse constituent la première priorité de notre politique culturelle. Pour la petite enfance, nous avons mis en place, en partenariat avec la DRAC qui a repéré notre volonté d'action en faveur des tout-petits et dès avant la scolarisation, un Contrat local d'éducation artistique jeunesse (CLEAJ), avec des résidences d'artistes. Il concerne deux écoles maternelles ainsi que des structures de la petite enfance. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la mission "Culture, petite enfance et parentalité" du ministère de la Culture, est extrêmement intéressant. C'était le maillon manquant pour conduire les jeunes vers la culture.

Le conservatoire, la médiathèque et la MJC travaillent également sur la petite



© Mairie de Persan

enfance, notamment avec les écoles : les professeurs de chant du conservatoire, par exemple, y proposent des “chanteries” et la médiathèque mène des actions pour favoriser l'accès à la lecture, en particulier avec une exposition de “pop up”, ces livres d'enfant qui s'ouvrent en trois dimensions quand on les déplie.

Pour les plus grands, elle propose également des projections spéciales “Retour vers le futur” autour des films de *Starwars*, mais avec des conférences et des expositions développant à chaque fois une approche différente, par exemple sur l'univers... Nous organisons également des échanges avec le Sénégal : un groupe de jeunes de Persan s'y est rendu l'année dernière pendant deux semaines et des jeunes Sénégalais viendront ici l'an prochain.

Autre priorité liée à la jeunesse, la citoyenneté : l'ensemble des structures de la ville travaille à l'opération “Tous citoyens, tous concernés”. Mais il y a bien d'autres initiatives, comme l'ouverture d'une classe de

danse contemporaine au conservatoire (il devrait passer de “rayonnement communal” à “rayonnement départemental”). Et surtout, l'ouverture de trois classes pour trente enfants en situation de handicap ; la municipalité porte une vraie volonté d'offrir à ces enfants les mêmes conditions d'apprentissage de la musique qu'aux autres. Un projet compliqué... Mais aujourd'hui c'est fait !

Enfin, pour les adultes qui travaillent, nous organisons des “concerts sandwiches” : une demi-heure à midi que prolonge des échanges avec les artistes. Et, dans un autre domaine, souvent plus difficile d'approche, celui de la peinture, notre artothèque propose des prêts d'œuvres gratuits. Et, au moment de la Biennale d'art contemporain, on peut en acheter dans le cadre de l'opération “Art à petits prix”, soit entre 5€ et 75€ – un bon moyen de vulgarisation.

Persan a un important passé industriel...

En effet, la situation de la ville au bord de l'Oise, navigable pour les péniches, a été

un important facteur d'industrialisation. Il y avait autrefois de nombreuses usines et donc une intense vie ouvrière, avec de très nombreux jardins ouvriers. Notre "grainothèque", qui organise l'opération "Faites de la nature" avec des échanges de graines, hérite de cette tradition, tout comme le conservatoire, issu d'une fanfare ouvrière. Nous cultivons cette "culture de la ville", une culture qui n'est pas seulement d'ordre artistique.

Développez-vous un travail de mémoire autour de ce passé ?

La ville a été entièrement rasée pendant la guerre et reconstruite dans les années 60, avec en particulier des HLM. Avant la destruction de l'un d'eux, il y a trois ans, un auteur-illustrateur a recueilli la mémoire du lieu. Grâce à des témoignages, mais aussi à un vieux poêle à charbon... il a retracé 45 ans de vie dans ce bâtiment au travers d'un beau livre. Un film raconte également 50 ans de vie dans le quartier dit du Village, où beaucoup d'immigrés ont été hébergés. Nous tenons à notre mémoire, à notre identité.

On dit souvent que le réseau associatif constitue la première richesse culturelle d'une commune ...

Le tissu associatif de Persan est en effet très développé, mais essentiellement autour du sport, exception faite de la MJC. Sans doute est-ce la raison de l'importance des structures municipales et de leur très bonne fréquentation : 650 élèves au conservatoire, 600 participants à la MJC, 4 196 inscrits à la médiathèque. Il faut aussi citer l'Union musicale de Persan (UMP), une structure associative indissociable du conservatoire. Elle s'occupe notamment du parc instrumental pour les prêts d'instruments et porte 25% des concerts (90 en tout par an) donnés à l'auditorium du conservatoire, une salle de 175 places que

nous appelons la "Maison des musiques".

Est-il difficile de défendre la culture au sein du conseil municipal ?

De ce point de vue, je dois dire que j'ai beaucoup de chance. Le soutien à la culture relève d'une tradition municipale, ce dont témoigne l'ancienneté des structures : 30 ans pour l'UMP, 40 ans pour le conservatoire... Cette pérennité est directement issue de l'ancienne vie ouvrière de la ville, car alors, sans télévision ni autres outils modernes, les gens écoutaient et faisaient de la musique. Le conseil municipal – nous sommes là depuis une vingtaine d'années – a toujours développé une approche positive des questions culturelles. Aujourd'hui, les dotations de l'Etat ayant baissé, nous sommes bien sûr contraints à opérer des choix. Mais ceux qui sont faits sont à chaque fois adoptés à l'unanimité, même de la part de l'opposition.

Ressentez-vous ce que certains appellent la solitude de l'élu(e) à la culture ?

Parfois... Le monde de la culture, de ceux qu'on appelle les "cultureux", est assez particulier et très différent, par exemple, de l'esprit cadré qui règne dans la Fonction publique territoriale. D'où parfois des incompréhensions. Et ce n'est pas toujours évident avec les collègues élus non plus. La culture reste quelque chose à part. Pour autant, le dialogue s'opère. Par exemple,



Concert
au Conservatoire

© Mairie de Persan

après un travail qui a pris deux années, j'ai initié un "Pass' Culture" à Persan, mais en l'ouvrant à l'ensemble de la dizaine de villes de la communauté de communes du Haut Val-d'Oise et au-delà. Je ne voulais pas que ce pass' – qui comprend un accès pour 10€ à la location de DVD et CD au service Image & Son de la médiathèque, un concert au choix au conservatoire et une entrée gratuite à un concert ou spectacle à la MJC ainsi qu'une visite de l'Abbaye de Royaumont – soit sectorisé. Un choix pour lequel j'ai été félicitée par le conseil municipal.

De quelle nature sont vos difficultés ?

D'ordre budgétaire. La baisse des dotations de l'Etat pose un véritable problème. Avec deux possibilités : soit baisser la qualité de l'offre sans la réduire quantitativement, soit l'inverse. Nous avons opté pour la seconde approche. Heureusement, notre action bénéficie de l'aide de nombreux bénévoles...

Quelle est la nature de vos liens avec la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise, le Département, la Région, la DRAC ?

Pour le moment – je le constate en tant qu'élue communautaire – on ne parle pas de culture à l'intercommunalité. On travaille certes sur certains projets, comme le pass' culture ou le rayonnement du conservatoire, mais il n'y a ni projet ni stratégie propres.

Je le regrette un peu. Mais d'une part l'intercommunalité est encore jeune et, d'autre part, elle a été jusqu'ici absorbée par un grand projet de piscine. Il faut du temps. Sans doute pour le prochain mandat.

En attendant, j'avoue que je ressens une certaine frustration et que là, oui, je me sens un peu seule.

Avec les autres partenaires territoriaux, en revanche, le lien est très bon. Même exceptionnel avec le Département. La DRAC aussi nous accompagne sur de nombreux projets. Parfois également la Région. De ce point de vue, nous sommes bien lotis, car Persan bénéficie d'une réelle reconnaissance pour son engagement culturel.

Et puis nous avons le soutien, toujours actif, de notre ancien maire et actuel sénateur du Val d'Oise Arnaud Bazin.

La DRAC vous accompagne-t-elle dans le cadre du plan national d'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques ?

C'est en projet et la DRAC, en effet, nous accompagne. L'année dernière encore, la médiathèque était fermée en août, ce qui pour moi est inacceptable pour un service public. Aujourd'hui, elle ouvre en juillet et en août sur certains créneaux horaires. Nous réfléchissons aussi à d'autres élargissements, mais la question reste encore compliquée.

Spectacle à la MJC





A la Médiathèque
Boris Vian

dantes est révolu. Il faut donner du sens, faire participer les habitants, élargir l'action vers les différences, avec toutes les esthétiques, pour toutes les personnes. C'est essentiel et nous y travaillons. Mais il est également important de veiller à donner du sens au mot "français". Si nous prenons beaucoup de choses à la diversité des cultures, nous nous engageons fortement sur la francophonie. Plus généralement, il ne faut pas tout bouleverser d'un coup et de manière frontale. Car cela ne fonctionne pas.

Qu'attendez-vous de la FNCC ? Pensez-vous que son action de veille et de représentation des territoires au niveau national est utile et qu'il faudrait la développer ?

J'attends beaucoup de la Fédération. J'ai déjà bénéficié de ses actions de formation – qui sont de très bonne qualité – et je lis avec une grande attention les billets hebdomadaires et la lettre mensuelle. Cela me permet d'adopter une attitude de veille. Les colloques organisés par la FNCC m'intéressent aussi (même s'il ne m'est pas toujours facile de m'y rendre, pour des questions d'emploi du temps). Voilà pourquoi j'ai voulu que Persan adhère. Pour des villes comme la mienne en tout cas, l'adhésion est un véritable partenariat et apporte une indéniable plus-value.

Quant à l'action de la FNCC au niveau national, elle m'apparaît très utile. La Fédération réunit toutes les natures de collectivités et des communes de toutes tailles ce qui lui permet de fédérer les pensées, les besoins, voire les indispositions. Le nombre donne de la force. Le ministère écoute davantage une fédération qu'une commune seule. La FNCC est à mes yeux le porte-parole des élu(e)s à la culture et des collectivités. Une union très pertinente. Il faut continuer...

*Propos recueillis par
Vincent Rouillon*

La proximité avec Paris est-elle un problème ?

Cela ne nous pose aucun problème, au contraire. Nous sommes à la fois près et loin de Paris. L'éloignement justifie l'offre de proximité : elle rencontre une réelle appétence. Et la proximité favorise la venue d'artistes. Nous commençons même à développer des partenariats avec des lieux et structures parisiennes. Nous donnerons par exemple un concert à l'église Saint-Roch et aussi à l'Ambassade du Brésil. Il n'y a donc aucune concurrence. Et puis les Persanais ne se déplacent pas volontiers, d'où l'importance d'une action de proximité.

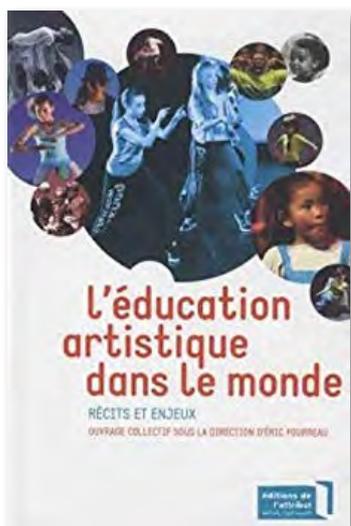
Aujourd'hui, de nouveaux paradigmes structurent la politique culturelle : diversité, droits culturels, politiques participatives... Inspirent-ils votre engagement ?

En effet. Notamment la participation, car le temps des politiques culturelles descen-

note de lecture

Eduquer à la résistance

Sous le titre *L'Éducation artistique dans le monde*, les éditions de l'Attribut publient un important recueil d'analyses et d'études de cas sur l'éducation artistique dans le monde : Afrique, Amérique latine, Amérique du Nord, Proche et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, Europe et France. Au travers de ce large parcours, cet ouvrage collectif réalisé sous la direction d'Eric Fourreau conduit à la source de l'impératif, aujourd'hui très largement partagé et promu par l'Unesco, de développer l'éducation artistique : résister.



L'Éducation artistique dans le monde, récits et enjeux. 317 p. - 20€



DANS LE MONDE anglo-saxon, l'éducation artistique se voit souvent promue pour sa capacité à optimiser les résultats scolaires. Pour "l'agenda de Séoul", adopté par l'Unesco en 2010, l'une de ses vertus principales tient à ce que la capacité d'invention et l'esprit d'autonomie qu'elle transmet constituent des qualités nécessaires dans l'économie moderne. En France, ses finalités sont identifiées de manière multiple : contribuer à l'épanouissement personnel des enfants, à leur socialisation, au respect de la différence... Enfin, l'éducation artistique est parfois aussi prise en compte comme un moyen d'affirmation identitaire ou nationale, mais aussi économique. La contribution sur l'enseignement du cinéma en Corée du Sud témoigne en effet qu'il s'agit de mettre en œuvre « *le concept de la mondialisation par la coréanisation* », avec l'appui à la fois de l'Etat et des grandes entreprises : Daewoo, Hundai, Samsung... (Giusy Pisano, "L'enseignement du cinéma et des médias, un enjeu national").

L'éducation artistique de l'opprimé. En réalisant ce tour du monde, ce recueil de textes dévoile une toute autre dimension – complémentaire à celles précitées, mais plus originelle – de l'importance des arts dans l'éducation. Que ce soit en Amérique du Sud, en Afrique ou au Proche et Moyen-Orient, la principale raison d'être de l'éducation artistique se fonde sur l'idée que l'art est libérateur, qu'il sert à identifier, à combattre, à résister et à dépasser des injustices. C'est avant tout un outil *politique*, pour venir en aide à des victimes. D'où les

nombreuses initiatives s'appuyant, implicitement ou explicitement, sur l'engagement du dramaturge et homme politique brésilien Augusto Boal (1931-2009), lequel, confronté à des dictatures successives, a créé en 1979 le premier *Centre du Théâtre de l'Opprimé* et pratiquait un théâtre populaire et contestataire. La contribution "grand angle" sur l'Amérique latine (Maria Lúcia de Souza Barros Pupo, "La partie latine de l'Amérique : ombres et lumières") souligne son influence persistante : « *D'avantage que ses méthodes au sens strict, ce qui continue d'inspirer, ce sont les principes d'un théâtre joué par des personnes disposées à interroger les rapports de pouvoir.* »

Si, en Europe, l'éducation artistique est approchée du point de vue des individus en tant que vecteur d'émancipation, ailleurs elle porte davantage une dimension collective de résistance. Il en va de l'EAC comme des droits culturels (une notion également issue du travail d'Augusto Boal) : l'un et l'autre trouvent leur source dans un acte de résistance politique à une injustice entraînant un déni de reconnaissance. Et l'un et l'autre sont des outils pour mettre à jour des emprisonnements symboliques parfois patents mais le plus souvent invisibles, car profondément intériorisés (ce lien étroit, consubstantiel, entre EAC et droits culturels est d'ailleurs aujourd'hui affirmé dans le cadre du Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle).

Ainsi, le slogan du programme d'apprentissage de la pratique instrumentale par l'or-

Le Dirque de Palestine



« NOUS DEVONS DÉFENDRE EN COMMUN L'«EXCEPTION ÉDUCATIVE» COMME L'«EXCEPTION CULTURELLE», MENACÉES TOUTES DEUX PAR L'EXTENSION D'UNE MONDIALISATION SAUVAGE. »

chestre El Sistema, fondé dans les années 70 par le pianiste et homme politique vénézuélien Jose Antonio Abreu et aujourd'hui décliné dans 27 pays, est : « *Luchar y tocar* », « jouer et lutter ». Il s'adresse en effet essentiellement aux enfants vivant sous le seuil de pauvreté et en très grande difficulté sociale. Pour ce qui est de ses versions européennes, l'auteur de cette contribution, Jean-Marc Lauret, s'interroge sur une autre dimension, elle aussi implicitement politique, du principe de ces orchestres d'enfants : on peut se demander si « *la priorité donnée à la musique classique occidentale [ne] serait [pas] un moyen de faire croire qu'on ne peut faire sortir des enfants de la marginalité sociale que par l'appropriation des références culturelles d'une certaine élite* ». D'outil de libération, l'éducation artistique peut en effet devenir un outil d'emprise...

Proche et Moyen-Orient. En Palestine aussi, l'éducation artistique relève de la résistance politique et sociale : « *L'École du cirque de Palestine défend un cirque social, au service du changement de la société palestinienne. Réunir une société profondément divisée par des décennies d'humiliation et de violence est un travail aussi laborieux que nécessaire et le cirque peut être un précieux outil cathartique* » (Aurélien Zolli, « L'énergie cathartique »). Quant au Théâtre Ashtar, « *épisode du théâtre de l'opprimé au Moyen-Orient* », ses choix dramatiques visent « *à questionner le public sur la société et à transformer les rapports sociaux et politiques en Palestine* » (Razan Al-Azzeh, « Les maux de la

société palestinienne sur scène »).

Au Liban, Hania Mroué, directrice du cinéma Métropolis et créatrice de dispositif destiné aux enfants réfugiés syriens, palestiniens et aux jeunes Libanais *Cinema on the Road*, titre sa contribution de manière simple : « *Le cinéma pour vivre* ». Elle s'interroge : « *Comment inciter ces enfants à parler, à s'exprimer, au sujet du film, mais aussi sur des sujets plus personnels, plus douloureux, comme la peur, la perte, le sentiment d'insécurité ?* » Il ne s'agit donc pas, là encore, d'épanouissement mais de résistance.

Afrique. L'approche de l'éducation artistique en tant qu'outil de résistance à une situation de difficulté politique, sociale ou économique est également prégnante sur le continent africain. Au Burkina Faso, les compagnies théâtrales actives dans le domaine de l'éducation artistique poursuivent une tradition de sensibilisation à des enjeux sociaux par le théâtre, notamment aux problèmes de santé publique. Aujourd'hui, « *le cirque et les arts de la rue ont fait leur apparition. Jongleurs et acrobates sont fréquemment appelés à donner des ateliers dans le cadre de projets soutenus par des ONG, en particulier dans les camps de réfugiés* » (Claudine Dussollier, « La transmission par les artistes »). Donc résistance à une violence militaire ou à une situation économique entraînant le déracinement.

En Egypte, le directeur de la troupe du Théâtre EL-Warsha « *donne la priorité au*

Concert El Sistema



développement par l'art et à la formation dite "éternelle", et constitue un véritable instrument de critique sociale » (Brigitte Rémer, "L'art comme développement : la valeur de l'échange").

A quoi résiste l'EAC à la française ? Dans tous ces pays, sur tous ces continents, les phénomènes de domination, de spoliation symbolique, de dégradations des conditions de vie sont particulièrement vifs : colonialisme, emprise économique ou religieuse, inégalités sociales et de genre extrêmes, famines, déplacements de population, analphabétisme, dictatures, guerres... Et dans tous ces pays on sait que la liberté propre aux expressions artistiques recèle des potentialités de résistance, voire de transformation politique.

Mais qu'en est-il dans une société plus apaisée comme la société française ? Contre quelle emprise s'élèverait notre conception de l'EAC ? Est-ce une oppression communautaire ? Peut-être une violence de classe ? Ici Emmanuel Wallon précise : les enquêtes sociologiques « renvoient à une profonde inégalité entre les statuts d'apprenants que la fréquentation des arts ne saurait déjouer par enchantement » ("L'éducation artistique entre performance et créativité : la double contrainte des réformes éducatives"). L'EAC n'est donc pas le bon outil de lutte contre les inégalités sociales, mais un outil de résistance contre un effacement de ses droits culturels au travers d'une assignation à un imaginaire imposé.

L'actuel objectif, consensuel, du "100% EAC" semblerait indiquer que la menace contre laquelle voudrait s'élever l'EAC touche tous les enfants français. Certes, les idéaux de l'éducation artistique en France remontent à l'éducation populaire. Il s'agissait alors de contribuer à ce que, dans une république, chacune et chacun soit à même de posséder les compétences pour exercer le pouvoir au nom du peuple, désormais souverain. Mais aujourd'hui ? Vivons-nous tous, dès l'enfance, sous la menace d'une emprise symbolique ? Laquelle ?

Dans sa remarquable contribution retraçant l'histoire de l'éducation artistique en France – "L'EAC, ou la construction progressive d'un agenda politique en France pour les arts et la culture à l'école" –, Marie-Christine Bordeaux cite des propos tenus en 2000 par l'ancien ministre de la Culture Jack Lang : l'EAC « est porteuse de contrepoids intellectuels face à la consommation passive des images déversées par "l'empire du profit". Elle met [les jeunes] en mesure de résister aux menaces de nivellement issues de la mondialisation économique et culturelle. [...] Nous devons défendre en commun l'"exception éducative" comme l'"exception culturelle", menacées toutes deux par l'extension d'une mondialisation sauvage. » Ainsi en irait-il chez nous comme en Palestine ou au Burkina Faso : l'éducation artistique est un indispensable outil de résistance. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage montre l'importance de continuer à penser l'éducation artistique comme un véritable outil d'émancipation. ■



Le Nuits d'Al-Wharsha



A la suite d'une vaste consultation menée par le Sénat auprès de 17 500 élu(e)s – qui ont placé l'enjeu de la formation parmi les cinq chantiers prioritaires pour "favoriser l'exercice des mandats locaux" –, les sénateurs François Bonhomme, Michelle Gréaume et Antoine Lefèvre ont rédigé un rapport d'information. Extraits.

Rapport d'information 

LA FORMATION DES ÉLU(E)S est « un enjeu crucial » car « les missions assurées par les responsables locaux se sont complexifiées, et la conduite des affaires publiques locales nécessite aujourd'hui des compétences vastes et de plus en plus techniques. Les responsabilités qu'il exerce désormais sont sans commune mesure avec celles d'il y a trente ou quarante ans. A mesure que la décentralisation a progressé, les compétences se sont technicisées sous le poids de la complexité et de la diversité des domaines d'intervention des collectivités territoriales.

Aussi, l'exercice d'un mandat dans une commune, un département, une intercommunalité ou une région requiert des connaissances pointues, faisant de la formation, au sens de l'actualisation constante des compétences, une condition même de bon exercice du mandat local. »

Préserver la prééminance du politique...
Mais l'une des principales raisons que donnent les sénateurs à la nécessité de mieux informer les élu(e)s sur leur droit à la

formation est expressément politique : « La maîtrise des dossiers techniques permet aux élus locaux de ne pas se voir dépossédés de leur pouvoir de décision politique et d'être en mesure d'évaluer les choix proposés par les agents administratifs. »

... et "prendre le relais" de l'Etat. Autre raison : « Les compétences des collectivités territoriales se sont étendues et complexifiées et surtout l'Etat s'est progressivement retiré de certaines missions dans les territoires, emportant avec lui les compétences d'ingénierie territoriale. En clair, nous avons de plus en plus besoin d'élus locaux capables de prendre le relais. »

L'obligation de formation. Enfin le rapport estime que la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat constitue « un progrès significatif », notamment en ce qu'elle exige que les collectivités proposent des formations durant la première année de mandat pour les élu(e)s en charge d'une délégation au sein des communes et des communautés de communes de 3 500 habitants et plus, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles. Une obligation qu'ils souhaiteraient voir étendu à l'ensemble des communes, sans exception. A noter cette remarque : « Cette disposition n'entrera réellement en vigueur que lors du prochain renouvellement des conseils municipaux, en 2020. » ■

Centre de formation de la FNCC

A l'attention des élu.e.s des collectivités territoriales

**CALENDRIER DES FORMATIONS
BIENTÔT DISPONIBLE**

Outre le programme proposé, le Centre de formation de la FNCC répond de manière personnalisée aux demandes des collectivités désireuses d'une formation sur leur territoire autour d'un thème particulier, en lien avec leurs projets culturels propres. N'hésitez pas à nous contacter

Contact et renseignements :
centreformationfncc@fncc.fr
tél : 04 77 41 78 71